

De là, encore les ininities, les rancunes entre détenteurs et solliciteurs, entre voisins et jusqu'en affaires municipales et scolaires et ce parce que un homme n'a pas défriché son lot et qu'un autre l'a demandé. Pour le Ministre des Terres pour les députés, c'est encore la cause de beaucoup de troubles et d'ennuis de toutes sortes. Le défaut de défrichement ou la transgression des conditions de vente nécessite de plus des dépenses considérables en frais d'inspection et d'enquête, et à cela ajoutons les difficultés, les serments, les frais judiciaires qui résultent souvent de ces transactions entre particuliers. Ainsi, en vendant son bois deux fois, un faux colon n'a-t-il pas été la cause d'un procès qui s'est déroulé jusqu'en cour suprême.

En somme, il est incontestable que la spéculation et l'insuffisance de culture sur tant de terres nouvelles sont grandement préjudiciables à beaucoup de personnes, puisque le résultat est ou l'augmentation du coût de la vie ou des privations dans la classe pauvre. Et c'est l'auteur de tout cela qui crie bien haut. On veut m'ôter mes lots; le gouvernement n'encourage pas les colons etc. Il accuse tout le monde de favoriser les compagnies et ce parce que il ne peut les déposséder à son goût, où il sera fier d'avoir réussi et d'avoir fait des dupes et des victimes. N'en a-t-il pas déjà fait assez ?

Des Lettres-Patentes

Encouragé par ses succès précédents notre homme a de nouvelles demandes à faire et cette fois avec non moins d'instances. Il a pourtant déjà obtenu les lots qu'il avait demandé pour faire vivre sa famille et établir ses enfants, comme il le disait. Il peut encore y travailler autant qu'il le veut; y récolter beaucoup (à condition toutefois qu'il sème) puisque pour tout cela les Lettres-Patentes ne sont aucunement nécessaires. De fait, nombreuses sont les terres vendues depuis vingt et trente ans presque entièrement défrichées et pour lesquelles on a pas encore demandé de pareils titres.

Mais il lui faut des Lettres-Patentes et pourquoi, si ce n'est pour vendre le bois ou tout le lot et en demander un autre.

S'il n'y a pas de résidence, il faut faire patenter par un voisin résidant et à cette fin il demande l'autorisation de lui transporter son lot pour une raison quelconque et mentionnée dans une déclaration